

Réunion du 22 janvier 2025

Convocation du 17 janvier 2025

Conseillers présents : M. DEMEAUX, Mme VALLERAND, M. LECERF, M. VIEVILLE, , M. CAMBRAYE, M. DAMEZ, Mme LIBAN, M. PIERROT, Mme REMERE, Mme SOYEUX

Conseillers excusés : M. BOUDJEMA donne pouvoir à M. LECERF
M. THOMAS donne pouvoir à M. DEMEAUX

Conseillers absents : Mme DEHAY

Mme REMERE a été nommée secrétaire de séance.

Pour rappel, lors de la séance du 11 avril 2024, les conseillers ont sollicité l'envoi du compte-rendu du Conseil précédent en pièce jointe de la convocation afin d'éviter une relecture complète pour l'approbation.

Compte-rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2024 approuvé à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour

POINT N°1 Demande de subvention DETR – acquisition d'un microtracteur

L'acquisition d'un microtracteur polyvalent vise à améliorer la qualité et la régularité de l'entretien des espaces verts, tout en optimisant les conditions de travail des agents communaux. Cet équipement permettra :

Une meilleure efficacité opérationnelle : Grâce à sa maniabilité, le microtracteur facilitera l'entretien des surfaces importantes ou complexes, réduisant ainsi le temps et les efforts nécessaires pour réaliser les travaux.

Un entretien respectueux de l'environnement : Équipé d'accessoires modernes, le microtracteur contribuera à des pratiques écoresponsables (réduction des émissions polluantes, gestion raisonnée des déchets végétaux, entretien mécanique des zones sensibles).

Une réduction des coûts à long terme : Une meilleure gestion des espaces verts limitera les interventions extérieures onéreuses, tout en améliorant la qualité des espaces aménagés.

Le coût total de l'acquisition du microtracteur et de ses accessoires est estimé à 23 663,33€ HT.

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention à l'Etat, dans le cadre de la DETR pour l'acquisition d'un micro tracteur, de 14 198 euros, représentant 60% du montant prévisionnel de l'acquisition.

L'acquisition sera effectuée sous réserve de l'attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

POINT N°2 Demande de subvention APV – VC23 trottoirs boulevard de la Chapelle

Dans le cadre de la réfection des trottoirs de la VC23 Boulevard de la Chapelle, monsieur le maire propose de solliciter une subvention de 2 992€ (44% du montant HT des travaux) au Conseil Départemental de l'Aisne au titre de l'APV :

	Dépenses	Recettes
Trottoirs VC23	6 800€ HT	
TVA	1 360€	
APV		2 992€
Part commune		5 168€
TOTAL	8 160€ TTC	8 160€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

POINT N°3 Demande de subvention APV – VC25 trottoirs rue des Mécaniciens

Dans le cadre de la réfection des trottoirs de la VC25 rue des Mécaniciens, monsieur le maire propose de solliciter une subvention de 2 464€ (44% du montant HT des travaux) au Conseil Départemental de l'Aisne au titre de l'APV :

	Dépenses	Recettes
Trottoirs VC25	5 600€ HT	
TVA	1 120€	
APV		2 464€
Part commune		4 256€
TOTAL	6 720€ TTC	6 720€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

POINT N°4 Contrat de maintenance des défibrillateurs

Suite à l'installation des 3 défibrillateurs sur la commune, situés au complexe sportif, à la salle des fêtes et à la salle Clichy, il a été remarqué qu'aucun contrat de maintenance n'avait été souscrit.

En effet, les défibrillateurs doivent être entretenus tous les 3 ans pour garantir leur bon fonctionnement.

La société SCHILLER, marque des défibrillateurs, propose la mise en maintenance de nos trois appareils pour un montant de 652,92€ sur 3 ans, première année gratuite, facturation annuelle, tacite reconduction.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ce contrat de maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses/informations :

Convention SPEAC

Monsieur le Maire a été sollicité par la circonscription du 1^{er} degré d'Hirson afin de signer une convention SPEAC (Structuration du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) concernant l'école, qui recevra une subvention de 1 000 euros pour la mise en place d'un projet culturel.

Le projet, présenté par le Directeur de l'école, concerne les classes TPS-PS-MS et GS-CP et est défini comme suit :

- Travail en classe autour du papier et des différentes techniques artistiques qu'il permet

- Visite du musée Henri Matisse au Cateau-Cambrésis

- Interventions en classe de Mme Sophie Marchand, artiste-plasticienne originaire de la région de Château-Thierry

Cette convention permet l'acceptation de la subvention et le versement de celle-ci au service comptable du collège de secteur, qui se chargera de régler les factures de ce projet. En effet, s'agissant de finances publiques, un directeur d'école n'est pas habilité à gérer des fonds publics, ni à signer cette convention. C'est pourquoi les maires des communes des écoles concernées sont les seules personnes habilitées à les signer. La commune n'aura néanmoins aucune démarche comptable à effectuer ensuite.

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'inscrire ce point à l'ordre du jour en point n°5 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve ces propositions à l'unanimité et attend le coût global de l'opération pour envisager une participation financière.

Salle Clichy

Monsieur Pierrot sollicite un petit éclairage à la sortie de la place Clichy. Monsieur le Maire lui indique que la commission travaux se saisira du sujet.

Madame Réméré demande quand du goudron sera coulé, la place étant dans un état pitoyable, des trous à de multiples endroits sont signalés ainsi que de la boue. Monsieur le Maire précise que les habitants pratiquent la pétanque sur cette place et que le goudron empêcherait ce loisir.

Monsieur Pierrot remarque qu'un porte-vélo ne sert à rien aux enclos et qu'il serait judicieux de le déplacer place Clichy. Monsieur le Maire lui demande l'emplacement souhaité et indique qu'il est possible d'en recommander et qu'il faut demander des devis.

Garderie

Madame Réméré demande à Monsieur Vieville s'il a rencontré l'APTHAR au sujet de la garderie. Monsieur Vieville lui répond qu'il a vu le Directeur et que le coût global de ce service s'étend à plus de 15000€, le conseil municipal ne donnera pas suite à ce projet.

Mini-golf

Monsieur Damez indique qu'il faut changer 5 tables au mini-golf. Monsieur Lecerf dit qu'il faut les faire démonter. Madame Vallerand précise qu'il ne faut plus en mettre en bois. Monsieur Pierrot demande s'il est utile d'en remettre 5. Monsieur Lecerf répond que 5 ne sont peut-être pas nécessaires mais au moins 2 belles tables. Madame Vallerand ajoute que ces tables sont utilisées, des habitants y mangent l'été. Certains mangent même à terre.

Divers :

- Remerciements des restaurants du cœur pour la subvention 2024
- Distribution de tickets tarifs réduits pour la journée du mercredi 27 novembre

Fin de la réunion à 19h10.